

L'An deux mille vingt-quatre, le vingt-huit du mois de mars à dix-huit heures, les membres du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Campagne de Caux convoqués, se sont réunis au sein de la salle de réunions de la Communauté de Communes Campagne de Caux sous la présidence de Serge GIRARD. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis aux membres du Bureau le vendredi 22 mars 2024.

Etaient présents : GIRARD Serge, Président, DUBOCAGE Kévin, 2^{ème} Vice-Président, MOIZAN Gérard, 3^{ème} Vice-Président, GEULIN Isabelle, 4^{ème} Vice-Présidente, NIEPCERON Hervé, 5^{ème} Vice-Président, JEZEQUEL David, 9^{ème} Vice-Président, ROSE Marc, 1^{er} membre du bureau, SOLINAS Christian, 2^{ème} membre du bureau, PAUMELLE René, 3^{ème} membre du bureau, VANIER Pascaline, 4^{ème} membre du bureau

Excusés :

- M. VANDERMEERSCH Aldric, 8^{ème} Vice-Président,
- Mme. BRULIN Corinne, 7^{ème} Vice-Présidente,

Pouvoir de :

- M. CARLIERE Frédéric, 1^{er} Vice-Président à M. ROSE Marc, 1^{er} membre du bureau,
- M. FLEURY David, 6^{ème} Vice-Président à M. JEZEQUEL David, 9^{ème} Vice-Président,

Assistaient également à la réunion : Mme MIUS Sandrine, Directrice Générale des Services, Mme ESTIVAL Audrey, Directrice Générale Adjointe Pôle Cadre de Vie

Nombre de Membres en exercice	14
Nombre de présents	10
Quorum	8
Nombre de votants	12

Délibération n° B011/2024

OBJET : AVIS SUR LA DEMANDE DE VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS FORMULEE PAR LA COMMUNE DE VIRVILLE

OBJET : AVIS SUR LA DEMANDE DE VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS FORMULEE PAR LA COMMUNE DE VIRVILLE

Exposé des motifs valant note explicative de synthèse au sens de l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les Statuts de la Communauté de Communes Campagne de Caux ;

Vu la délibération n°048/2023 du 27/04/2023 portant sur la mise en place d'un fonds de concours ;

Considérant la demande de la Mairie de Virville adressée par courrier en date du 08/03/2024 ;

Considérant que Le SIVOS des 4 Clochers est un établissement public de coopération intercommunale, composé des communes adhérentes Bornambusc, Houquetot, Virville et Manneville-la-Goupil et qu'il contribue au fonctionnement du Groupe Scolaire Eric Tabarly situé à Manneville-la-Goupil, en gérant notamment l'entretien des locaux et les services périscolaires tels que le restaurant scolaire, le transport scolaire et l'accueil périscolaire ;

Considérant que la commune de Virville assure une contribution au SIVOS des 4 Clochers, représentant près de 19% de l'ensemble des participations sollicitées aux communes du regroupement scolaire pour l'exercice 2023 ;

Considérant que depuis 2021, le SIVOS des 4 Clochers met à disposition de la Communauté de Communes Campagne de Caux ses locaux scolaires pour la mise en place d'un accueil de loisirs extrascolaire ouvert aux enfants âgés de 3 à 12 ans (15 enfants de 3 à 5 ans et 22 de 6 à 12 ans) pendant les vacances d'été, d'automne, d'hiver et de printemps. Ainsi, entre 5 et 15 enfants de Virville sont régulièrement accueillis.

Considérant que la Communauté de Communes Campagne de Caux a demandé une augmentation du nombre d'enfants accueillis, pour porter à 34, l'effectif des 6-12 ans et à 20, l'effectif des 3-5ans. Par ailleurs, une réflexion est actuellement en cours pour ouvrir l'accueil de loisirs intercommunal pendant les vacances de Noël et les mercredis ;

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

A l'unanimité

- **DE DONNER** un avis favorable à la demande de versement d'un fonds de concours à la Commune de Virville, au titre du fonds de concours intercommunal, à hauteur du montant provisionné de 20 444,00 € ;
- **D'AUTORISER** le Président à présenter ce dossier lors du prochain conseil communautaire afin de faire valider l'octroi de ce fonds de concours.

Serge GIRARD,
Président de la Communauté de
Communes Campagne de Caux
Communauté de Communes
Campagne de Caux
52 Impasse du Lin
76110 GODERVILLE

